

AFFAIRE N°6 - Acquisition d'un terrain de 1 975 m² situé rue Jacob n°13, appartenant à Madame SOUPAYA VALIAMA Noël.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain bâti de 1 975 m² situé au n°13 de la rue Jacob en vue de la création d'un ensemble sportif prévu au Plan d'Urbanisme Directeur.

Le propriétaire, Madame Veuve SOUPAYA VALIAMA Noël, a donné son accord pour une transaction au prix de 350 000 F, compatible avec l'estimation des Services Fiscaux.

Compte-tenu de l'intérêt que présente cette acquisition nécessaire à la réalisation du Plan d'Urbanisme, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser :

- à acquérir ce terrain pour le prix de 350 000 F
- à verser au notaire, rédacteur de l'acte, les honoraires correspondants.

La dépense sera financée sur emprunt contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

vu
Pour le Préfet et par délégation
le Directeur des finances
et des Collectivités Sociales
Signé Paul PASTOR.
Pour copie conforme
Saint-Denis le 12 octobre 1978
le Chef de bureau délégué
J. LACOSTE